



Règlement de consultation simplifiée
Location de bâtiments modulaires à vocation scolaire

Objet et étendue de la consultation

La commune de La Chapelle Longueville procède à la réhabilitation de l'école Thomas Pesquet – Saint Just. Ces travaux, d'une durée de 12 mois en site libre, nécessite le transfert des 143 élèves (6 classes) vers le site de l'ancienne école de Saint-Pierre d'Autils. Le site a une capacité de 4 classes. Aussi, la location de bâtiments préfabriqués à vocation scolaire pour les élèves de maternelle est indispensable.

Le marché est passé en procédure adaptée.

Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Aucune variante n'est autorisée.

Le présent marché est inférieur à 90 000€.

Conditions relatives au contrat

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de l'ordre de service. La durée pourra être prolongée selon l'avancement des travaux du site de l'école Thomas Pesquet.

Les prix sont fermes.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCP)
- Le certificat de visite

Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre

La transmission des documents par voie électronique est obligatoire pour cette consultation. Les offres devront être envoyés à l'adresse clemence.lafaux@lachapellelongueville.fr

Les plis devront comprendre :

- L'acte d'engagement
- Le devis détaillé
- Le certificat de visite
- Une note descriptive des capacités de l'entreprise
- Plan du bâtiment

Analyse des candidatures et des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Valeur technique 30 points répartis comme suit :

Conformité et cohérence des plans de principe et de l'implantation remis dans l'offre :
10 points

Conformité des équipements : 10 points

Méthodologie d'intervention, moyens humains et matériels, délais : 10 points

Prix des prestations pour 70 points calculé comme suit

Note du critère prix = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre examinée) X 70

Une négociation pourra être organisée si nécessaire. Ces négociations pourront porter sur toutes les caractéristiques des offres et notamment sur le prix, les délais ou la qualité technique des fournitures, services ou travaux demandés. La collectivité se laisse également la possibilité de régulariser une offre irrégulière dans ce cadre. Les négociations auront lieu dans de strictes conditions de transparence et d'égalité.

Renseignement complémentaire

Le Tribunal territorialement compétence est le Tribunal Administratif de Rouen